

Comme quoi...



Vous trouverez ci-dessous un extrait du procès-verbal suite à la réunion du Comité d'Etablissement qui s'est déroulée le 25 février 2016 :

VIII. QUESTIONS POSEES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES:

QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT CGT:

• Chômage → Confirmez-vous les dates de chômage sur mars ?

Ce point a été vu plus avant.

• CA → Quand a eu lieu le conseil d'administration?

Le Conseil d'Administration a eu lieu à Bourbon-Lancy le Jeudi 11 Février 2016

• Intéressement → Est-ce que les objectifs ont été atteints pour le déclenchement de la prime d'intéressement ? Si oui, quel est le montant ? Combien de salariés sont concernés par le doublement ?

Le regular corst est de 6.1 pour un objectif de 6.5. Le résultat est inférieur à l'objectif, mais comme l'accord prévoit d'atteindre au moins 90% de l'objectif, celui-ci est atteint. L'intéressement sera versé.

Tous les détails seront donnés lors du CCE extraordinaire du 10 mars 2016.

La Direction ne répond pas à l'ensemble de nos questions (Montant et doublement) et indique que tous les détails seront donnés le 10 mars 2016 lors de la réunion extraordinaire du CCE.

Le 10 mars, la Direction nous informe qu'il faut attendre l'assemblée générale du 16 mars.

Lors de la réunion du comité d'Etablissement, de ce jour, la Direction indique que la question sur l'intéressement relève du CCE.

Finalement, la Direction va transmettre l'information au cours de la journée.

Comme quoi,...et contrairement à ce que l'on peut penser, les traitements de faveurs n'existent plus (ou pas !).